

# Pétanque

Lieu de pratique : Parc des Epoux Rosenberg, Rue Marx Dormoy, 59113 Seclin

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 11e Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Toute situation ou tout cas non prévu par le présent règlement sera arbitré par le Comité d'organisation.

## Article 1 : Cadre général

Le tournoi de pétanque est organisé dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise (JNSE), sous l'égide de la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE). Elle se déroule conformément aux règles fédérales en vigueur, avec certaines adaptations propres au format des JNSE.

## Article 2 : Définition des catégories

Pas de distinction d'âge : catégorie **Open** (ouverte à toutes et tous sans limite d'âge)

Pas de distinction de sexe : **Mixte**.

## Article 3 : Epreuves proposées

Le tournoi unique qui est proposé est un tournoi regroupant des équipes indifféremment masculines, féminines ou mixtes.

Deux tournois sont proposés fonction de la composition d'une équipe :

- **Doublettes**
- **Triplettes**

Une équipe peut participer librement aux **deux tournois**.

## Article 4 : Composition des équipes

**Doublette** : une équipe compte 2 joueurs

**Triplette** : une équipe compte 3 joueurs

Aucun joueur inscrit dans une équipe ne peut jouer pour une autre doublette ou triplette durant le tournoi.

## Article 5 : Format de la compétition et déroulement d'une partie

La compétition se déroule sous forme de **tournoi par équipes**, réparties en **poules**. Elle comporte :

- Une phase de qualifications en poules
- Une phase finale

(Ou sous la forme d'un championnat unique, en fonction du nombre d'équipes engagées dans l'épreuve).

Déroulement d'une partie :

**Doublette** : chaque joueur lance 3 boules à chaque mène

**Triplette** : chaque joueur lance 2 boules à chaque mène

- Chaque partie se dispute en 13 points.
- Le temps de jeu peut être limité à 45 minutes en fonction du nombre d'équipes engagées (finale sans limitation de temps).
- 1 boule jouée en 30 secondes maximum.
- Les boules sorties hors limites du cadre attribué sont nulles.
- Toutes les parties commencent et s'arrêtent au coup de sifflet.
- Si le score est nul à la fin du temps : une mène supplémentaire est jouée.

## Article 6 : Classements et récompenses

Les classements sont établis selon les résultats des phases de qualification et des phases finales.

Le classement dans les poules se fait de la façon suivante :

1. Le nombre de victoires.
2. La différence de points entre les équipes égalitaires.
3. Le résultat du match direct.

Les équipes arrivées dans les trois premières positions à l'issue du tournoi de doublettes et de triplettes seront récompensés.

## Article 7 : Équipements et matériel

Conformément aux règles de la F.I.P.J.P. :

- Boules en métal,
- Diamètre : 7,05 à 8 cm,
- Poids : 650 g à 800 g,

Les équipes doivent apporter **leurs propres boules** (aucun prêt ne sera effectué).

## Article 8 : Règles de jeu et arbitrage

Un joueur engagé dans une doublette ou triplète **ne peut pas jouer pour une autre équipe**,

Un joueur blessé peut être remplacé :

- Par un autre joueur de la même entreprise déjà engagé sur l'événement,
- Ou, exceptionnellement, par un joueur d'une autre équipe (même club ou non),

A condition d'obtenir :

1. L'accord du responsable de l'équipe adverse,
2. L'accord du responsable de l'équipe du joueur remplaçant,
3. La validation d'un officiel.

**Toute partie jouée avec un remplaçant extérieur est automatiquement perdue** (score similaire à un forfait), sauf si le remplacement se fait entre doublette et triplète comme indiqué dans l'exemple fourni.

Pour tout match joué sans remplaçant extérieur, le score sera entériné même en cas de forfait général d'une des équipes par la suite.

Toutes les rencontres sont dirigées par des **arbitres** ou dans le cas échéant par des **bénévoles** selon le niveau de la compétition.

Sauf spécifications particulières, les règles de la **Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal** s'appliquent.

### **Article 9 : Sécurité et comportement**

Les participants doivent respecter les valeurs du sport d'entreprise : fair-play, respect des adversaires, des officiels et du matériel.

Une attitude antisportive ou un manquement grave au règlement peut entraîner :

- La perte du match,
- L'exclusion du tournoi,
- Sanctions disciplinaires

### **Article 10 : Annexes et informations complémentaires**

Tableaux de compétition accessible quelques jours avant la compétition sur le site des JNSE.

**JEUX NATIONAUX  
DU SPORT D'ENTREPRISE**

**LILLE MÉTROPOLE**

**13 AU 17 MAI 2026**